

## INSCRIPTIONS ACTIVITES PERI et EXTRA SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024

**A RETOURNER AVANT LE 13 AOUT 2023**

### ENFANT

NOM : ..... Prénom : ..... Sexe : M  F   
 Date de naissance : ..... Lieu : .....  
 Ecole fréquentée en 2023-2024 ..... Classe : .....

### RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

Situation de la famille : Célibataire  Mariés  / Vie maritale  / Pacsé  Divorcés / Séparés  Concubin

#### RESPONSABLE LEGAL 1

NOM : ..... Prénom : .....  Père  Mère  Autre  
 Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....  
 Tel domicile : ..... Portable : ..... Tél. Professionnel.....  
 Courriel : .....  
 Date naissance ..... Lieu de naissance : ..... Profession : .....

#### RESPONSABLE LEGAL 2

NOM : ..... Prénom : .....  Père  Mère  Autre  
 Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....  
 Tel domicile : ..... Portable : ..... Tél. Professionnel.....  
 Courriel : .....  
 Date naissance ..... Lieu de naissance : ..... Profession : .....

### AUTRES PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (Obligatoire)

NOM : ..... Téléphone : ..... Lien de parenté.....  
 NOM : ..... Téléphone : ..... Lien de parenté.....

### PERSONNES DE PLUS DE 12 ANS AUTORISEES A VENIR CHERCHER MON ENFANT, SUR PRESENTATION D'UNE PIECE D'IDENTITE

NOM : ..... Téléphone : ..... Lien de parenté.....  
 NOM : ..... Téléphone : ..... Lien de parenté.....

#### SANTE Joindre la photocopie des vaccins

Allergies (médicamenteuses, asthme) : .....  
 L'enfant porte t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses .....  
 MEDECIN TRAITANT ..... Téléphone : .....

Je soussigné(e) Nom, prénom.....Qualité.....

Certifie avoir pris connaissance des règlements de fonctionnement des Accueils de Loisirs et de la restauration, en particulier les nouvelles dispositions relatives aux formalités d'inscription et de facturation.

Pour permettre le calcul de votre Taux de Réduction Personnalisé (TRP) et définir les tarifs appliqués aux prestations périscolaires, j'autorise la ville à consulter mes données sur le site de la CAF pour l'année scolaire 2023/2024. Le Taux de Réduction Personnalisé doit être calculé impérativement avant le 31 aout. Passé cette période, le tarif maximum sera appliqué pour toutes les activités ou services.

N° d'allocataire CAF \* Val-de-Marne : ..... En cas de non transmission de ces éléments, les tarifs maximums seront appliqués pour toutes les prestations périscolaires. Si je n'ai pas de numéro d'allocataire CAF94, je joins l'avis d'imposition 2022 - revenus 2021 ainsi qu'une copie du livret de famille justifiant du nombre d'enfants.

Je souhaite recevoir mes factures par mail : .....

J'inscris mon enfant à **La restauration scolaire de 11h45 à 13h30**

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mon enfant a un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) médical      Oui       Non       Date de dépôt : .....

Mon enfant a un Protocole Panier-Repas      Oui       Non       Date de dépôt : .....

Mon enfant mange du porc      Oui       Non

**Attention :**

Le PAI et le Panier-Repas, préconisés par ordonnance médicale du médecin traitant, doivent faire l'objet d'une validation par le médecin scolaire. Pour toute allergie alimentaire un Protocole panier-repas doit, obligatoirement, être complété et signé auprès du service périscolaire.

J'inscris mon enfant à **L'accueil du matin de 7h30 à 8h20**

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

J'inscris mon enfant à **L'accueil du soir de 16h15 à 19h00**

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

J'inscris mon enfant à **L'accueil du soir de 17h30 à 19h00 (uniquement pour les enfants inscrits à l'étude)**

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

J'inscris mon enfant à **L'accueil du mercredi de 7h30 à 13h30 avec repas**       Oui       Non

J'inscris mon enfant à **L'accueil du mercredi de 7h30 à 18h30**       Oui       Non

J'autorise :

- le directeur de l'établissement (ALSH, accueil périscolaire) à faire pratiquer en cas d'urgence, et sur avis médical, les soins ou interventions nécessaires dont aurait besoin mon enfant. Dans l'impossibilité de me déplacer je l'autorise également à rentrer à l'Accueil de Loisirs avec mon enfant, selon l'avis médical.

- mon enfant à participer aux ateliers de maquillage      Oui       Non

- la prise de photos/vidéos dans le cadre des activités périscolaires, et l'utilisation dans les publications affiches, brochures, ou expositions réalisées par la ville ou l'organisateur de l'accueil :

journal municipal, site internet de la ville, Oui  Non  réseaux sociaux Oui  Non  Salles de centre de loisirs Oui  Non

Les réservations aux accueils de loisirs, pour chaque période de vacances scolaires, s'effectueront au cours de l'année via le portail famille, [www.monhlay.fr](http://www.monhlay.fr), ou à défaut par le formulaire papier. Les réservations sont à effectuer au moins 20 jours avant la date.

Le ...../...../..... **Signature** (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Pièces justificatives : Photocopie des vaccins

Jugement garde alternée ou attestation de 2 parents

Justificatif de domicile

Copie Avis d'imposition 2022 - revenus 2021 (si vous ne disposez de numéro d'allocataire CAF94)

Copie du livret de famille (pages justifiant du nombre d'enfants)

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier par la Commune de L'Hay-les-Roses, 41 rue Jean Jaurès, 94240 L'HAY-LES-ROSES par l'intermédiaire de son représentant : M. le Maire. Un délégué à la protection des données personnelles est désigné pour cette structure : Mme Lauranne COSSON, Hôtel de Ville, 41 rue Jean Jaurès, 94240 L'HAY-LES-ROSES. La finalité du traitement est la gestion des inscriptions (périscolaire, scolaire, restauration, centre de loisirs, école de musique, de sport) et l'établissement des factures liées aux activités payantes. Les bases légales du traitement sont une obligation légale issue du code de l'éducation et une mission d'intérêt public. Les destinataires des données sont en interne : direction des affaires scolaires et périscolaires, des finances, des structures d'accueil, du CCAS, des Guichets uniques (suivi des demandes) et adjoints municipaux en charge de l'enfance, en externe : Trésor Public, inspection académique, prestataire extérieur (accès restreint) et CAF. Ces données seront conservées le temps de la scolarisation de l'enfant. Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et d'un droit de rectification et d'effacement en contactant : le service des guichets uniques. Vous pouvez également saisir la CNIL pour une réclamation.